

Procès-Verbal de la séance de l'Assemblée de Paroisse du 20 novembre 2016

à l'Eglise de Concise

Michaël Hottinger, président de l'Assemblée de Paroisse, souhaite la bienvenue à l'assemblée présente ce jour.

Il salue M. Michel Gfeller du Conseil régional et les autorités des communes de la Paroisse du Mt-Aubert.

ORDRE DU JOUR

1. Lecture des principes constitutifs
2. Nomination de 2 scrutateurs
3. Adoption du PV du 13 mars 2016*
4. Proposition de nomination de Samuel Gabrieli
5. Présentation et adoption du budget 2017
6. Informations du conseil régional
7. Informations du conseil paroissial
8. Divers et propositions individuelles

1. Lecture des principes constitutifs

M. Michael Hottinger nous lit les principes constitutifs No 1, 3, 6, 11, 12. Il rappelle que ces derniers sont à disposition sur Internet (www.paroissedumontaubert.ch).

2. Nomination de 2 scrutateurs

Frédéric Bignens et Pierre Marro sont désignés scrutateurs.

3. Adoption du PV du 13 mars 2016

Le PV ne sera pas lu car il est disponible sur Internet. Il est accepté à l'unanimité des voix, deux absentions.

4. Nomination de Samuel Gabrieli

Le président rappelle que la nomination de Samuel Gabrieli se fait au bulletin secret.

Il passe la parole à Samuel Gabriel qui informe l'assemblée qu'après un long périple, il arrive à ce jour de nomination qui le rend très heureux. Il remercie tous ceux qui l'ont suivi...

Michaël Hottinger demande aux scrutateurs de distribuer les feuilles et les stylos pour l'élection de M. Gabrieli ; il indique de répondre oui ou non à la question : **Acceptez-vous de nommer M Samuel Gabrieli à la paroisse du Mt-Aubert à un poste ministériel à 50 % ?**

Bulletins délivrés : 25

Bulletins rentrés : 25

Nul : 0

Valables 25, majorité absolue 13

Résultat : 25 oui, 0 non.

L'assemblée valide la candidature de M. Samuel Gabrieli

5. Présentation et adoption du budget 2016

Budget 2017 :

Charges CHF 40'381.-

Produit CHF 38'381.-

Le budget est déficitaire de CHF 2000.- .

Charges :

Les contributions régionales et cantonales représentent la moitié de notre budget ; elles sont en augmentation. Elles couvrent une grande partie des frais pour les jeunes, pour les enfants, le catéchisme.

Dominique Gonin donne quelques explications à l'assemblée :

Les marges ont été agrandies.

Il fait part d'une moins-value sur les titres à la banque.

Le dernier repas de la vente de paroisse apporte un résultat magnifique ; étant donné qu'un seul catécumène est inscrit, les dépenses seront moindres.

Le poste *accueil et visite* est important puisque la Paroisse avait reçu le conseil régional.

Information de proximité : l'envoi de Tout ménages à différents moments de l'année implique un budget plus important.

Rémunération du personnel : les frais pour les mariages ont augmenté depuis que la paroisse a repris en charge ce poste (anciennement géré par la commune).

Rétrocessions collectes générales : quelques collectes bien précises sont rétrocédées.

Jacqueline Shorpp demande ce que représente la formation des animateurs ; Dominique Gonin explique que ce poste couvrirait les frais de cours qu'une personne pourrait suivre à Crêt Bérard, par exemple.

Hans Ruedi Daeringer se demande pourquoi le fonds jeunesse est de CHF 100.- alors que les comptes 2015 présentent un montant de CHF 1650.- ; Dominique Gonin explique que ce poste est prévu pour un geste particulier pour un projet intéressant ; Jacqueline Raschle complète en rappelant que la Paroisse avait soutenu Johanna Viénet pour sa participation aux Jeux Olympiques spéciaux, d'où le montant élevé en 2015.

Produits : on a peu de prise sur les rentrées d'argent :

Collectes des cultes (Dominique Gonin explique qu'il est prévu plus de cultes régionaux pour 2017 mais le budget de la Paroisse était déjà fait).

Dons divers : dépendent de la générosité des paroissiens qui utilisent les BV qui arrivent par tout ménage

Rendement des comptes bancaires : les intérêts sont moindres.

Activités : la vente de paroisse 2017 aura lieu à Onnens (celle de 2016 a rapporté plus de CHF 5000.- net).

Le *repas-Crêpes* ainsi que le *cinécurve* tournent sans apporter de bénéfice.

Recettes diverses : la Paroisse porte au budget ce qui se facture aux communes (tout le matériel du catéchisme, décoration de l'église, le chauffage de la salle de paroisse)

Mariages : facturation de l'Eglise aux mariés qui choisissent de se marier dans notre église.

Hans Ruedi Daerendinger demande combien de mariages ont lieu durant l'année à Concise. Jean-Marc Schorpp lui répond entre 5 et 7.

Dominique Gonin complète en expliquant que la Paroisse facture CHF 350.- par mariage aux personnes non domiciliées dans la paroisse ; les habitants de la paroisse obtiennent la gratuité de l'Eglise. Il précise que ce sont uniquement les mariages pour les communes de Corcelles et Concise qui entrent dans les comptes.

Mme Marie-Louise Cardinaux demande si, en cas de mariage à l'Eglise d'Onnens, c'est la commune ou la paroisse qui facturent les frais. Dominique Gonin lui répond que les frais sont demandés aux mariés par la commune d'Onnens alors que chez nous, c'est la paroisse.

La parole n'est plus demandée, le président fait voter l'assemblée : le budget est adopté à l'unanimité.

6. Information du conseil régional

Le président donne la parole à Michel Gfeller qui apporte les salutations du Synode et du conseil régional.

Le Synode a voté en septembre dernier un nouveau dispositif réglementaire concernant les ressources humaines. Celui-ci met l'accent, entre autres, sur la volonté systématique de privilégier la médiation en cas de conflit en l'Eglise, y compris dans les relations employeur-employé ; également sur la possibilité pour tout employé de recourir à la Commission de traitement des litiges contre les décisions de l'ORH le concernant ; enfin, l'harmonisation entre le règlement ecclésiastique et la Convention collective de travail (CCT) pour une meilleure gestion des procédures inhérentes aux ressources humaines.

Lors de sa dernière séance de novembre, il a élu sa commission de traitement des litiges et ratifié la nouvelle convention collective de travail.

Enfin, le budget 2017 du conseil synodal présente un déficit d'env. 1 million et demi (CHF 1'477'700.-). Le Synode a accepté ce budget en demandant toutefois une réduction de CHF 300'000.- sur le déficit prévu, en coupant essentiellement dans les projets.

Le dossier sur une nouvelle clef de répartition des contributions sera abordé en décembre 2016.

Le conseil régional a repourvu 7 postes ministériels sur les 9 qui étaient à repourvoir, ceci grâce à l'arrivée de 5 nouveaux ministres. Un bémol cependant concerne les deux postes à 50% à repourvoir dans la paroisse du Balcon du Jura et dans celle d'Yverdon-Fontenay-Les Cygnes.

Il salue la consécration de Samuel Gabrieli de la Paroisse du Mont-Aubert.

Le Conseil régional remercie chacun de ses ministres engagés dans notre région ainsi que les étudiants en théologie et ministres retraités assidus qui dépannent bien et dont la collaboration est précieuse.

M. Gfeller relève aussi que le Conseil régional est inquiet et prend au sérieux la difficulté pour tous les lieux d'églises de trouver des nouvelles forces et plus particulièrement pour compléter les rangs des différents conseils. Il lance un appel pour que toute personne qui peut être intéressée ou qui connaîtrait une personne intéressée à intégrer l'un ou l'autre des conseils peut prendre contact avec le Conseil régional : il n'est pas incompatible d'être conseiller de paroisse et membre d'un conseil de service communautaire.

La région sera, comme d'habitude, présente lors des nocturnes du 20 décembre prochain en compagnie de ses paires catholiques et évangéliques sur leur stand proposant des vœux à inscrire à l'ancienne sur des cartes.

Le samedi 21 janvier aura lieu la formation pour les conseils des lieux d'Eglises.

M. Gfeller conclut son intervention en remerciant à nouveau ministres, conseillers, bénévoles, paroissiens pour leur précieux engagement et leur présence en l'Eglise.

Michaël Hottinger remercie Michel Gfeller pour son message.

7. Information du conseil paroissial

Michaël donne la parole à Jacqueline Raschle qui remercie chacun au sujet de la vente de Paroisse à Corcelles du 6 novembre dernier. Elle s'est très bien déroulée, dans l'enthousiasme et la bonne humeur. L'édition 2017 aura lieu le 12 novembre à Onnens.

La fête de Noël aura lieu le 18 décembre à 19h30 à l'Eglise de Concise. La veillée de Noël le 24 décembre à 22h30 à Onnens et le culte de Noël du 25 décembre à 10h00 à Provence.

L'installation de nos deux pasteurs Jacqueline Menétrey et Samuel Gabrieli seront installés le dimanche 19 février 2017.

Le conseil remercie avec reconnaissance les municipalités qui mettent gracieusement à disposition les salles dont la paroisse a besoin (vente Paroisse, remerciements bénévoles).

Jacqueline Raschle rappelle que chaque canton procède à sa manière pour obtenir des rentrées d'argent pour les églises de son canton : nos deux cantons voisins Genève et Neuchâtel bénéficient d'impôts ecclésiastiques. Il n'en est pas de même sur le canton de Vaud : les nouveaux habitants s'inscrivent dans leur commune de domicile lors de leur arrivée en s'annonçant en tant que protestant, catholique ou sans religion. Cette dernière dénomination est peut-être choisie pour éviter de payer un impôt ecclésiastique.

Le canton demande ensuite aux communes le nombre de protestant inscrits et décide, sur cette base, de l'enveloppe selon les communes. Cette dernière sera donc plus mince si tous les protestants ne sont pas inscrits.

Comment voulons-nous avoir des pasteurs si nous n'avons pas l'argent et comment les former ensuite. Une réflexion est menée pour se rendre dans les communes pour expliquer qu'il n'y a pas d'impôt ecclésiastique.

Jacqueline Raschle souligne ensuite qu'un seul jeune s'est inscrit pour la 1ère année de catéchisme sur les 60 demandes d'inscription adressées à tous les enfants déclarés protestants de 10 ans. Le travail est réalisé mais le résultat n'est pas probant.

Elle adresse ensuite des remerciements (et lit les cartes) à

Frédéric Bignens qui met à disposition (et monte) son matériel pour Cinécure.

À celles et ceux qui travaillent dans l'ombre : **les moniteurs / trices de l'éveil et du culte de l'Enfance**. Seule Jacqueline Schorpp est présente ce matin. Les autres recevront leurs cartes à un moment ultérieur.

Jacqueline Raschle remercie l'assemblée pour son attention et souhaite un bon dimanche à tous.

Samuel Gabrieli informe encore l'assemblée que les ministres ont été informés par leur coordinateurs que depuis l'année prochaine, les ministres remplaçants ne seront plus rémunérés (réduction des coûts). La table des cultes se verra ainsi chamboulée pour l'année prochaine. La Paroisse va garder un maximum de cultes dans la paroisse mais il y aura de temps en temps des cultes régionaux (entre mars et juillet) ou des cultes centralisés avec Bonvillars ou Grandson.

Le caissier du Conseil régional, Michel Gfeller reprend la parole et explique qu'on peut moduler les choses ; le conseil régional n'était pas partant pour cette décision. Cette mesure ne devrait pas être effective dès le 1^{er} janvier déjà.

Jacqueline Raschle ajoute qu'un pasteur est déjà venu en remplacement en octobre ; la paroisse du Mt-Aubert est une paroisse privilégiée puisque chaque église de son territoire voit un culte tous les 15 jours. D'autres n'en voient qu'un par mois. « Nous sommes privilégiés ».

8. Divers et propositions individuelles

Mme Cardinaux soumet une idée : la paroisse catholique d'Yverdon organise régulièrement un loto. Pourquoi ne pas en organiser un également dans la Paroisse : un moyen de récolter de l'argent contre peu de travail. Hans Ruedi Daerendinger pense que ce n'est pas une bonne idée, car les sociétés villageoises avaient arrêté car cela ne marchait pas. Mme Eliane Girod parle du loto organisé pour le jumelage il y a quelques années et qui n'avait pas marché : on ne peut pas concurrencer la ville d'Yverdon.

Bernard Martin prend la parole et explique que les pasteurs retraités étaient d'accord de remplacer leurs jeunes collègues malgré le fait qu'ils n'étaient pas payés. Il aurait aimé que le contact passe par le pasteur en question mais cela devait obligatoirement transiter par Lausanne... Il démontre qu'en Allemagne ou Tchéquie cela se passe comme cela. Il est à disposition si la paroisse le souhaite. Il propose même qu'au lieu de diminuer les cultes, on puisse faire appel à une équipe de laïcs qui serait chapeauté par un pasteur retraité sans que celui-ci prenne la parole mais qu'il les assiste.

Michaël Hottinger clôt l'Assemblée à 11h49, en remercie encore tous les acteurs et invite chacun à rester pour l'apéritif qui suit.

Concise, novembre 2016 / Isabelle Bindith